REGLEMENT du MVM :

La Montagneuse by MVM c'est une vraie course de Déglingués. C'est une course nature en foret de Montargis Paucourt. C'est 10 tours de 4,2 km avec 80 m de d+ soit au total 42 km et 800 md+. Mais attention temps maximal 5h... soit 30' par tour en moyenne. En fait il y aura une barrière horaire tous les tours :

- 1 tour 30' ; 2 tours 1h ; 3 tours 1h30... 9 tours 4h30

Alors oui ça va être compliqué d'être dans les temps alors on pourra le faire en équipe (2 à 5 runners). Ce n'est pas un parcours roulant mais quand on l'a fini on est vraiment content de soi. Le départ sera donné à 10h au stade de Paucourt (45). Le tracé est dessiné dans la forêt domaniale en jouant avec le chemin accidenté de La Montagneuse.. Et à la fin, les finishers solo des 10 tours recevront une belle médaille (MVM estampillée Montagneuse) qui sera fièrement portée. Il y aura une restauration sur place.

1 - Lieu du départ et arrivée au **stade de Paucourt (45) dimanche 28 février 2027 à 10h**. Course de **42 km en 10 tours de 4,2 km avec 80 m d+.** Epreuve en **solo** ou en **équipe** de 2 à 5 équipiers.

Plan du parcours ci-dessous.

2 – **Organisateur** : **Run in Gât'** - 50 route de la Chapelle 45210 LOUZOUER. Tel 06.64.19.40.11 - davidsaugere@hotmail.fr - site internet : https://www.blogger.com/blog/page/edit/preview/5395115005845092652/7976054286691596396

3 – **Conditions de participation** :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

• Catégorie d'âge : les compétiteurs en solo doivent être au minimum de la catégorie espoir (né en 2007 et avant) et en équipe à partir de minime ou U16 (relais de 1 tour maximum), à partir de cadet ou U18 (relais de 3 tours maximum) ; les juniors ne pourront faire que 5 tours maximum en relais.

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass' running, délivrée par la fédération française d'athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation,

- soit d'un **PPS datant de moins d'un an à la date de la compétition**.

• **Droit d'inscription** : Le droit d'inscription est de 25 **€** (20€ pour les licenciés FFA) pour la course en solo et 50 **€** pour une équipe de 2 à 5 runners payable sur **PROTIMING**. Tee-shirt souvenir pour tous les partants, médaille et maillot MVM à tous les finishers solos.

• Lien inscription : **https://protiming.fr/**

• Clôture des inscriptions : La clôture des inscription est fixée au **vendredi 26 février à 22 h.**

• Remise des dossards : le samedi 14 h à 18 h au stade de Paucourt et le dimanche matin dès 8h.

• Athlètes handisports : le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

• Mineurs : Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

• Dossard : L'athlète doit porter visiblement (devant), pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité. Pour les relais, ceinture porte-dossard visible devant.

4 – **Tout engagement est personnel**. Si transfert d'inscription merci de tenir au courant l'organisateur afin d'effectué les modifications. La demande doit venir du possesseur du dossard.

5 – **Règles sportives** :

• Assistance : elle est autorisée sur tout le parcours. Poste de ravitaillement au niveau du stade.

• Barrières horaires : 30' par tour. 1 tour 30' ; 2 tour 1h ; 3 tour 1h30... 9 tour 4h30. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course.

• Point de relais pour les équipes : au niveau du stade de Paucourt. Le relayeur actif devra avoir le témoin (**ceinture dossard de l'équipe**). Attention, pas de témoin constaté pendant la course, pas de classement. Gestion des relais en autonomie. Seul le relayeur aura un dossard (ceinture porte-dossard). Le dossard devra être porté devant et visible surtout au niveau du stade et de la zone de relais.

• Chronométrage : le chronométrage est assuré manuellement par des juges FFA. Un pointage sera effectué tous les tours.

• Classements : Un classement solo et un classement équipe (2 à 5 runners) seront établis.

• Récompenses : Les 3 premiers et 3 premières seront récompensés. Idem pour les trois premières équipes mixtes, H et F.

• L'épreuve en solo (barème 300 points...) ou en équipe (barème 200 points pour chaque équipier) compte pour le **Challenge du Gâtinais**.

• Publication des résultats : les résultats seront affichés à l'arrivée, sur le site internet de la FFA et ici même.

7 – **Ravitaillements** : une zone ravitaillement se tiendra au niveau du stade. Donc tous les 4,2 km.

8 – **Sécurité et soins** :

La compétition se déroule uniquement sur chemins forestiers. Les chaussures de trail sont fortement recommandées.

Pour des mesures de sécurité, la compétition est limitée à 499 (solos + équipiers).

• Sécurité des concurrents : la sécurité est assurée par la Croix Blanche du Loiret.

• Entraide entre concurrents : tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

• Protection de l'environnement : tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des ravitaillements à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

• Droit à l'image : de par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.